

Mairie de le Biot

18 route de l'église

74430 LE BIOT

Tel : 04 50 72 12 06

mairie.lebiot@wanadoo.fr

**ARRÊTÉ DE MONSIEUR LE MAIRE
RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
PORTANT OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
PORTANT PERMISSION DE VOIRIE
DANS LA COMMUNE DE LE BIOT : ROUTE DU CHEF-LIEU
Réparation fourreau télécom pour fibre optique
1706 route du Chef-Lieu / école François Hugo
TRAVAUX LE 10/03/2026
N° 18/2026**

Le Maire de Le Biot,

Vu le code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L2212-2 et L2213-1 du CGCT;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L113-2;

Vu la demande d'occupation du domaine public formulée par l'entreprise HEDCO, 1 rue de la Chaudanne 69290 Grézieu la Varenne en vue de la réglementation de la circulation pour la réparation d'un fourreau chambre télécom fibre optique au 1706 route du Chef – Lieu 74430 Le Biot, la circulation se fera par alternat ;

Considérant l'occupation du domaine public pour la réparation d'un fourreau chambre télécom fibre optique au 1706 route du Chef – Lieu 74430 Le Biot ;

ARRÊTÉ

Article 1 : L'entreprise HEDCO est autorisée à occuper le domaine public pour la réparation d'un fourreau chambre télécom fibre optique au 1706 route du Chef – Lieu 74430 Le Biot,

Article 2 : La circulation sur la voie communale 1706 route du Chef-Lieu 74430 Le Biot, sera réglementée le 10/03/2026 circulation par alternat,

Article 3 : La signalisation des travaux sera mise en place (panneaux, feux, barrières de sécurité...) par l'entreprise HEDCO ,

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis :

- À l'entreprise HEDCO,
- À la brigade de gendarmerie de Montriond,

qui sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,
Henri-Victor TOURNIER
le 02 Mars 2026

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE DE LE BIOT' at the top, 'R.F.' in the center, and 'HE SAVOIE' at the bottom. There are also small stars on either side of the 'R.F.' text.

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification devant le Tribunal administratif de Grenoble.